

Règlement numéro 212

**Décrétant l'ouverture de la rue
Dominique dans la Municipalité de
Saint-Cuthbert.**

Attendu que 'il est d'intérêt et d'utilité publics d'ouvrir la rue Dominique ;

Attendu que ladite rue est déjà construite conformément à la réglementation municipale et qu'aucun travail de mise en forme n'est à exécuter ;

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à l'assemblée régulière du conseil de la municipalité de Saint-Cuthbert tenue le 7 novembre 2011 ;

rés.3462-11

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Éric Deschênes et résolu que soit et est adopté le règlement numéro 212 et qu'il soit statué, décrété comme suit :

Article 1- Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récite.

Article 2- Il est par le présent règlement ordonné, statué et décrété qu'un chemin public soit et est ouvert sur le lot numéro 4 263 476 du cadastre officiel du Québec sur une distance de 257,65 mètres.

Article 3- Le chemin ci-dessus décrit est situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Cuthbert et sera connu à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement sous le nom de rue « **Dominique** »

Article 4- Ledit chemin public sera à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, amélioré et réparé par et aux frais de la municipalité ;

Article 5- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

M. Bruno Vadnais, maire

M. Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier.

Adopté le 5 décembre 2011.

Publié le 8 décembre 2011.

Entrée en vigueur le 8 décembre 2011.